



# PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCÉS ET RECIPROQUES 2020-2022



## Sommaire

Introduction .....	3
Les enseignements et les principales préconisations de l'évaluation à mi-parcours .....	4
Pilier Cohésion sociale .....	4
Pilier cadre de vie –habitat.....	6
Pilier emploi/développement économique .....	7
Laïcité et valeurs de la République .....	7
Gouvernance du contrat de ville .....	7
Les engagements des signataires .....	8
Pilier cohésion sociale .....	8
Pilier Cadre de vie et renouvellement urbain .....	12
Pilier Emploi et développement économique.....	13
Pilier Valeurs de la République.....	14
Les engagement en faveur de la participation citoyenne .....	15
Les engagements spécifiques et transversaux de la Région Centre Val de Loire .....	15
Les engagements spécifiques et transversaux du Département du Loiret.....	16

## Introduction :

Depuis 40 ans la “Politique de la Ville” est une politique des alliances entre tous les acteurs, (État, collectivités locales et intercommunalités, bailleurs sociaux, opérateurs publics et privés, associations, habitants) pour réduire les inégalités sociales et territoriales. Gien est concernée par la politique de la ville depuis 2014.

Depuis la loi de 2014 dite “Lamy”, l’État a défini une nouvelle géographie des quartiers prioritaires, par le critère de la faiblesse de revenus des habitants, et une nouvelle échelle territoriale, celle de l’intercommunalité.

Selon la classification du CGET, les deux quartiers prioritaires de la Ville Gien sont en difficultés dans un environnement industriel, HLM avec de petites unités urbaines. Les solidarités au niveau national et local sont mobilisées à travers des contrats de ville, co-piloté par les préfets et les élus. Ils reposent sur quatre piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, le développement économique et l’emploi, la citoyenneté et les valeurs de la République. La jeunesse, l’égalité entre femmes et hommes et la lutte contre les discriminations sont trois priorités transversales.

Le Contrat de ville de la CDCG a été signé le 17 décembre 2015 par :

- L’État
- La Communauté des Communes Giennoises
- La Ville de Gien
- Le Conseil Régional du Centre-Val-de-Loire
- Le Conseil Départemental du Loiret
- Le Procureur de la République
- La Direction Académique des Services Départementaux de l’Éducation Nationale du Loiret
- L’Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire
- La Caisse Primaire d’Assurance Maladie
- Le Pôle Emploi
- La Caisse d’Allocations Familiales du Loiret
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- LogemLoiret
- La Chambre de Commerce et d’Industrie du Loiret
- La Chambre des Métiers et de l’Artisanat du Loiret
- La Chambre de l’Agriculture du Loiret

Pour s’assurer que l’action publique réponde au mieux aux besoins des quartiers, la loi Lamy a institué des Conseils citoyens afin de co-construire la Politique de la Ville avec leurs habitants, associations et acteurs économiques. Un conseil citoyen a été créé à Gien en mars 2017. Sa composition a été validée par arrêté préfectoral du 08 juin 2017.

Le Contrat de ville est à mi-parcours et l’État préconise une évaluation qui prépare l’évaluation finale, qui permet de remobiliser des partenaires et d’actualiser les priorités. La mobilisation de l’intercommunalité dans le cadre de ses compétences (développement économique, petite enfance, jeunesse) est l’un des enjeux importants de cette deuxième période du contrat de ville.

Une circulaire du Premier ministre datée du 22 janvier 2019 définit le cadre de la déclinaison des mesures de la feuille de route de la “mobilisation nationale pour les habitants des quartiers” annoncée lors du conseil des ministres du 18 juillet 2018.

Cette déclinaison se traduit par la rénovation des contrats de ville (prorogés jusqu’en 2022 par la loi de finances 2019), qui prend la forme d’un protocole d’engagements renforcés et réciproques. Elle se traduira au niveau local par la mobilisation de l’État et celle de chacun des partenaires.

## **Les enseignements et les principales préconisations de l’évaluation à mi-parcours :**

### **1. Pilier Cohésion sociale :**

#### **a. Accès à la santé :**

- On peut noter un manque d’actions de prévention de conduites à risques dans les collèges du territoire.
- L’objectif opérationnel, défini en 2015, de mettre en place un parcours de santé tout au long de la scolarité n’a pas été réalisé.

Préconisations :

- Travailler avec les partenaires afin que les collégiens puissent bénéficier à nouveau d’actions de prévention de conduites à risques.
- Travailler avec l’Éducation Nationale sur la mise en place d’un parcours de santé tout au long de la scolarité.
- Développer l’axe « prévention santé » dans les appels à projets du contrat de ville

#### **b. Petite enfance/enfance :**

On peut noter une augmentation importante de la fréquentation des enfants issus des QPV les mercredis et aux vacances d’automne entre 2015 et 2018 au sein de l’accueil de loisirs. Concernant la crèche, nous pouvons également noter une augmentation de la fréquentation entre 2015 et 2018 (9 enfants des Montoires et 5 issus des Champs de la ville).

Préconisations :

Mettre à disposition des résidents des QPV en recherche d’emploi et/ou en cours de formation des modes de garde d’enfants adaptés ou développer les places en crèche.

#### **c. Actions en lien avec la scolarité/agir contre l’échec scolaire :**

Des actions sont mises en œuvre en direction des primaires : accueil des enfants de moins de 3 ans, dispositif « plus de maîtres que de classe », dédoublement des classes de CP, accompagnement scolaire, contrat local d’accompagnement à la scolarité, classes de découverte...

Concernant les collégiens, on note une augmentation du pourcentage des professions et catégories socioprofessionnelles défavorisées, ainsi que des taux de boursiers au sein des deux établissements à proximités des QPV. Le taux de boursiers est deux fois plus élevé au collège Billdstein (50%) qu’au niveau du département du Loiret (25,74%). Les moyennes à

l'écrit du DNB des deux établissements à proximité QPV sont inférieures à celles du département du Loiret.

Préconisations :

- Mettre en œuvre sur le territoire le dispositif « École ouverte » (accueil dans les collèges et les lycées, pendant les vacances scolaires ainsi que les mercredis et samedis, des enfants et des jeunes qui ne partent pas en vacances. De nombreuses activités éducatives dans les domaines scolaires, culturel, sportif et de loisirs sont proposées. Elles dépendent du projet éducatif intégré au projet d'établissement.).
- Réfléchir à la création d'un PRE (Programme de Réussite Éducative)

#### **d. L'accès à la pratique sportive :**

De nombreuses actions sont menées autour du sport à Gien et en direction des QPV, toutefois il serait intéressant d'augmenter l'offre en direction des résidents des QPV.

Préconisations :

- Intégrer une subvention « actions mises en œuvre en direction des résidents QPV » dans le contrat d'objectifs en direction des associations de la ville de Gien.
- Développer l'axe « accès à la pratique sportive » dans les appels à projets du contrat de ville.

#### **e. L'accès à la pratique culturelle :**

Malgré la multiplicité des actions mises en œuvre, le nombre de personnes issues des QPV fréquentant la médiathèque, l'école de musique et l'école d'art reste faible. Toutefois, nous constatons une augmentation du nombre de résidents des quartiers politique de la ville lors de manifestations culturelles en centre-ville. Il est important de continuer à déployer des projets autour de la culture.

Préconisations :

- Développer l'axe « accès à la pratique culturelle » dans les appels à projets du contrat de ville.
- Mettre en œuvre la gratuité de la Médiathèque (opérationnelle en septembre 2019).

#### **f. Prévention de la délinquance :**

La CDCG dispose d'un CISPDP qui se réunit deux fois par an en plénière.

Préconisations :

De multiples actions sont menées dans le cadre du CISPDP, il serait nécessaire dans les prochaines années de créer, développer de nouvelles actions et des commissions restreintes d'échanges sur les problématiques concernant la délinquance du territoire.

## 2. Pilier cadre de vie –habitat

### a. le NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) :

le quartier des Montoires à Gien est inscrit sur la liste des projets d'intérêt régional validée par le conseil d'administration de l'ANRU du 21 avril 2015 et la signature de la convention s'est tenue le 30 avril 2019.

Nous pouvons souligner :

- Un travail partenarial fort entre les acteurs intervenants dans le cadre du dispositif.
- Les engagements financiers de la Région Centre Val de Loire pour les futurs aménagements du quartier (2 064 558 €).
- Le soutien administratif de la DDT du Loiret.

Il faut noter :

- Une forte mobilisation des partenaires, qui s'est soldée par quatre années de réflexions, d'études, de procédures administratives, avant d'aboutir à la signature de la convention formalisant une faible intervention de l'ANRU.

Préconisations :

- Simplifier la construction administrative et financière de l'ANRU, via des procédures d'instruction et de validation significativement allégées.
- Réévaluer l'enveloppe allouée par l'ANRU au quartier des Montoires.

### b. La mobilité :

La Ville de Gien propose un service d'aide à la mobilité en direction :

- des personnes de plus de 65 ans,
- des personnes titulaires de la carte mobilité inclusion (ou carte d'invalidité, ou carte Européenne de stationnement),
- des personnes titulaires d'un certificat médical.

Une étude globale sur la mobilité est en cours sur le territoire de la CDCG dans le cadre du programme action cœur de ville et financée par la banque des territoires.

Préconisations :

- Mise en œuvre de nouvelles solutions de mobilité en direction des résidents des QPV : vélos et trottinettes électriques, scooters stabilisés,...
- Développer l'accès au permis de conduire.
- Création de cheminements doux sécurisés, piétons, vélos, dans le cadre du NPNRU.

### c. L'image des quartiers :

Un travail doit être réalisé principalement aux Champs de la Ville, ce quartier pâti d'une mauvaise image auprès des giennois en général. Le quartier des Champs de la Ville reste un quartier enclavé, malgré la restructuration urbaine réalisée il y a une dizaine d'année. Bien que le trafic de drogue y soit moins « perçu » par les habitants du quartier, les extérieurs ont toujours des difficultés à y entrer.

Un plan d'action de reconquête du site est envisagé, un spectacle en façade a été réalisé en 2019 suite au constat de recréer du lien social et afin que les habitants soient acteurs de leur quartier.

Préconisations :

- Promouvoir les projets destinés à faire apparaître la diversité culturelle du quartier afin de lutter contre les discriminations sociales et culturelles.
- Développer la présence des médias locaux lors de manifestations.
- Développer l'axe « image des quartiers » dans les appels à projets du contrat de ville.

### **3. Pilier emploi/développement économique :**

Il est à noter une baisse des demandeurs d'emploi entre 2015 et 2018, ces chiffres sont très significatifs chez les moins de 26 ans (- 26 %). Concernant les données Mission Locale, nous pouvons également observer une baisse de l'accompagnement des jeunes issus des quartiers politique de la ville.

Le territoire bénéficie de nombreuses actions de droit commun dans le domaine de l'emploi, de la formation et du développement économique. Les efforts doivent être maintenus par l'État, la région Centre Val de Loire, le Département du Loiret, Pôle Emploi et la CDCG.

La création d'un référent Pôle emploi permet d'être en contact direct avec les résidents des quartiers prioritaires.

De 2015 à 2018 très peu de demandes de subventions dans le cadre du contrat de ville. Les problématiques relevées sont :

- La complexité de la demande de subvention.
- Les délais trop longs du versement des subventions, certaines structures ne sont pas en capacité d'avancer les fonds.
- Le manque de mobilisation des résidents des quartiers politique de la ville.

Préconisations :

- Mobiliser les acteurs sur le champ de l'emploi et du développement économique.
- Mettre en place des formations sur le « savoir être ».
- Remobiliser les demandeurs d'emploi.
- Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes NEET (jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formations).

### **4. Laïcité et valeurs de la République :**

Entre 2015 et 2018, de nombreuses actions ont été financées dans le cadre du contrat de ville en direction d'associations, d'établissements scolaires et collectivités territoriales. Nous pouvons noter la mise en place d'interventions de la BPDJ de Pithiviers sur le territoire de Gien et plus précisément au sein des collèges à proximité des quartiers prioritaires.

### **5. Gouvernance du contrat de ville :**

La présence des signataires du contrat de ville garantit le bon déroulement de son pilotage et de son évaluation.

#### **a. Le comité technique :**

Le comité technique est placé sous la co-animation des services de l'État et de la CDCG, il s'assure de la déclinaison des orientations stratégiques du contrat et de l'atteinte des objectifs fixés. 7 comités techniques (hors NPNRU) se sont tenus entre 2015 et 2018.

#### **b. Le comité de pilotage :**

Le comité de pilotage est le garant de la mise en œuvre de la politique de la ville en réunissant tous les partenaires signataires sous la responsabilité conjointe de la Sous-Préfecture de Montargis et de la CDCG. 10 comités de pilotage (hors NPNRU) se sont tenus entre 2015 et 2018.

#### **c. Le conseil citoyen :**

La CDCG a mis en place un conseil citoyen en mars 2017 pour favoriser l'expression des citoyens et des usagers aux côtés des acteurs institutionnels afin de stimuler la co-construction et d'appuyer les initiatives citoyennes. Le conseil citoyen est accompagné par la Cheffe de projet du contrat de ville de la CDCG. Il est composé de 8 membres (6 collèges habitants et 2 collèges acteurs locaux).

Les membres titulaires du conseil citoyen de Gien sont systématiquement conviés aux comités techniques et comités de pilotages :

- NPNRU,
- Contrat de Ville,
- Conférence Intercommunale du Logement. Des réunions de préparation sont programmées en amont.

Tous les membres du Conseil citoyen de Gien sont également conviés à participer à des formations et aux diagnostics en marchant du territoire.

Préconisations :

- Simplifier la demande de subvention en direction des « petites associations ».
- Revoir la date de lancement de l'appel à projet afin que les subventions soient versées en début d'année.
- Mettre en œuvre des conventionnements pluriannuels
- Travailler à partir du second semestre 2020 sur les points forts et des difficultés du conseil citoyen, pour permettre une meilleure mobilisation des membres et ainsi une meilleure prise en compte de la volonté des citoyens.

## **Les engagements des signataires:**

### **1. Pilier cohésion sociale**

#### **1.1 Les engagements de la Ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennes :**

##### **L'accès à la pratique sportive :**

Intégrer une subvention « actions mises en œuvre en direction des résidents QPV » dans le contrat d'objectifs en direction des associations de la ville de Gien (Ville de Gien).



### Petite enfance/enfance :

Mettre à disposition des résidents des QPV en recherche d'emploi et/ou en cours de formation des modes de garde d'enfants adaptés ou développer les places en crèche (Communauté des Communes Giennoises).

### L'accès à la pratique culturelle :

- Maintenir le soutien à des projets artistiques et culturels en direction des quartiers prioritaires (actions se déroulant sur le territoire du quartier <sup>et</sup>/<sub>ou</sub> s'adressant à des publics issus de ces quartiers). (Communauté des Communes Giennoises et Ville de Gien).
- Favoriser l'implication et la participation active des publics (Communauté des Communes Giennoises et Ville de Gien).
- Mettre en œuvre la gratuité de la Médiathèque (opérationnelle en septembre 2019). (Ville de Gien)

### Prévention de la délinquance :

- Instaurer des partenariats entre les institutions pour faire circuler l'information, mise en place de réunions périodiques entre autorité (Sous-Préfet, procureur) et partenaires pour affiner les stratégies et créer un groupe d'échange nominatif (Communauté des Communes Giennoises).
- Développer et renforcer les actions menées dans le cadre du CISPD (Communauté des Communes Giennoises).

### Lien social :

- Etudier la faisabilité de la création d'un centre social ou d'un espace de vie sociale.

## **1.2 Les engagements de l'État :**

### Éducation – Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Loiret :

- Poursuivre les engagements définis dans la CIO du 27 février 2017, ayant pour objectif principal de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite entre les élèves de l'EP et les élèves hors de ces périmètres, et se déclinant en 4 axes stratégiques :

- améliorer les résultats scolaires,
- améliorer le bien-être des élèves et la participation de leurs parents,
- mieux lutter contre les inégalités,
- mieux prévenir le décrochage scolaire ;

-« Faire de l'école le lieu de l'égalité réelle » : scolarité obligatoire pour les enfants dès l'âge de 3 ans, à compter de la rentrée 2019, ayant pour objectifs de favoriser leur émancipation et une meilleure reconnaissance de l'école maternelle : « tournée vers l'acquisition du langage et de l'épanouissement des enfants », cette mesure contribuant en outre, à lutter contre la pauvreté.

Santé - délégation départementale du Loiret de l'Agence régionale de la santé (ARS) du Centre-Val de Loire :

1 - Objectif stratégique : améliorer l'accès aux soins de premier recours

1.1 - Objectifs opérationnels : poursuivre la promotion de l'installation de professionnels de santé dans les territoires intégrant un ou plusieurs QPV, dans le cadre des MSP et en exercice libéral, ou dans le cadre d'exercice mixte ville/hôpital.

2 – Objectif stratégique : renforcer les initiatives de prévention dans les QPV

2.1 – Objectifs opérationnels :

- Soutenir le développement des actions de prévention, notamment en milieu scolaire, dans les domaines des conduites addictives, de la santé sexuelle et de la nutrition en QPV et leur quartier vécu.

- Orienter le service sanitaire des étudiants en santé vers une ou des actions de prévention ciblées sur le territoire giennois, en lien avec une association locale.

L'objectif stratégique 2 a été défini, suite au diagnostic partagé en prévention et promotion de la santé, établi en 2017 pour le Loiret. Les résultats ont montré que le territoire du giennois présente des problématiques accrues, via plusieurs indicateurs de santé : mortalité prématurée, mortalité et morbidité liée à l'alcool, au tabac, au diabète, suicide.

En conséquence, il nécessite une prise en compte renforcée des besoins en santé, en raison de la situation sociale et sanitaire plus défavorisée de la population, et en cohérence avec le principe d'universalisme proportionné, les projets de prévention étant identifiés comme prioritaires.

Lien social - culture - Direction régionale des affaires culturelle du Centre-Val de Loire :

Objectifs :

- Maintenir le soutien à des projets artistiques et culturels de qualité au bénéfice des QPV, par leur réalisation dans les quartiers et/ou s'adressant à leurs habitants.

- Favoriser les projets culturels et artistiques menés en lien avec des associations, des équipements culturels et des équipes artistiques professionnelles, ayant fait l'objet d'une expertise favorable de la part du ministère de la culture et de la communication. Pour cela, les actions soutenues devront être représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels, ainsi que de toutes les dimensions de la culture, conformément au cadre d'intervention du ministère (y compris ceux abordant le champ de la lutte et de la prévention contre l'illettrisme).

- Favoriser l'implication et la participation active des publics (pratiques artistiques, sensibilisation et formation aux métiers du spectacle, etc), les actions « événementielles » n'étant pas retenues.

- Porter une attention particulière à la conduite d'actions spécifiques destinées à la jeunesse, en prenant comme tranche d'âge : de la maternelle à l'université.

## **Mobilisation du droit commun :**

Les demandes seront instruites, en tenant compte des critères ci-dessous :

- Etre représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels, et de toutes les dimensions relevant du cadre d'intervention du ministère précité : musique, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, livre et lecture, patrimoine, architecture, etc.
- Au niveau territorial, orienter en priorité, les moyens vers des actions se déroulant dans les QPV et/ou s'adressant à leurs habitants.
- Réunir le critère de professionnalisme des porteurs de projet/intervenants, répondant aux conditions de qualification et de compétences nécessaires à la réalisation de l'action (ex. Structure ou artistes professionnels).
- Impliquer et faire participer activement les publics cibles. La durée du projet devra permettre un véritable investissement de leur part et des intervenants, portant ainsi sur un travail de fond (éducation, médiation) dans la durée.
- Faire appel à d'autres financements et concerner uniquement la conduite d'un projet, aucune subvention n'étant attribuée pour le fonctionnement structurel du porteur.

Lien social - sport, vie associative, jeunesse, lutte contre la pauvreté et accès aux droits - Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Centre-Val de Loire et du Loiret :

Lutte contre la pauvreté et accès aux droits : PPLPIS (plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale)

- **Service civique** : se voulant universel car non conditionné à un diplôme ou à des compétences, ce dispositif est ouvert à tout jeune de 15 à 25 ans (élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap). L'apport des jeunes pour les structures et pour l'intérêt général, est indéniable. Il est accessible aux jeunes ayant le moins d'opportunités ou issus de territoires enclavés comme les QPV. Ainsi, un objectif annuel de 15 % (secteur public ou privé) de volontaires en service civique résidant dans les QPV (contre 12% en 2018), est fixé pour la période du contrat de ville : 2019-2022 ;

- **L'accès à l'information** : l'information une composante fondamentale de la responsabilité, de l'engagement social et de la participation citoyenne, de l'épanouissement personnel, de la lutte contre l'exclusion, de la mobilité des jeunes (notamment dans le cadre européen). Son accès est à garantir comme un véritable droit pour les jeunes, sans aucune discrimination. L'information des jeunes leur permet de construire leur parcours vers l'autonomie.

Par conséquent, sont définis 2 objectifs :

- Développer l'information-jeunesse dans les QPV non couverts, avec l'utilisation d'un véhicule itinérant de type camping-car aménagé (info-truck du CRIJ) / créer un PIJ (point information jeunesse) à Gien, visant à sa diffusion ;
- A la suite du diagnostic jeunesse (6 à 30 ans), qui sera intégré dans le schéma départemental des services aux familles, sera créé un « Groupe d'Accompagnement Interinstitutionnel des Politiques de Jeunesse du Loiret - GAIPJ », dédié plus particulièrement

à la réflexion sur les difficultés rencontrées par les jeunes de 15 à 25 ans (y compris ceux des QPV).

- **Postes FONJEP** (fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire) – politique de la ville : dispositif destiné à engager de nouvelles activités, à pérenniser un projet associatif, voire à permettre l'expérimentation d'actions. Dans le cadre du plan de mobilisation nationale en faveur des QPV, adopté en conseil des ministres du 18 juillet 2018, le Gouvernement a indiqué son ambition de soutenir l'emploi associatif via le FONJEP. Ainsi, par instruction gouvernementale du 8 février 2019, ce dispositif est renforcé par l'attribution de 5 postes supplémentaires pour le Loiret, portant le nombre total à 15. Le déploiement est en cours et concerne des associations qui œuvrent dans des QPV, ne bénéficiant pas de cette mesure.

- Déploiement d'actions « **sport pour tous dans les QPV** » : menées depuis 2019, par le comité départemental olympique et sportif (CDOS), la DRDJSCS assurant un accompagnement de la structure.

- **Dispositif SESAME** : modification de son organisation, par le conventionnement de 2 structures : « Pass emploi service » et « Ligue de l'enseignement du Loiret », pour le repérage des jeunes et l'installation en juin 2019, d'un COPIL, permettant le suivi des jeunes et des structures.

#### Accès aux droits :

Dans le cadre de la politique judiciaire de la ville, le tribunal de grande instance de Montargis s'engage à renforcer la présence judiciaire sur le territoire giennois. En outre, le procureur de la République s'engage à nommer un magistrat référent.

## **Pilier 2. Cadre de vie et renouvellement urbain**

### **2.1 Les engagements de la Ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennoises :**

- Mettre en œuvre des solutions de mobilité en direction des résidents des QPV.
- Développer l'accès au permis de conduire (Communauté des Communes Giennoises).
- Promouvoir les projets destinés à faire apparaître la diversité culturelle du quartier afin de lutter contre les discriminations sociales et culturelles (Communauté des Communes Giennoises).
- Développer la présence des médias locaux lors de manifestations (Communauté des Communes Giennoises).

### **2.2 Les engagements de l'État :**

La loi de finances n°2018-1317 du 28 décembre 2018, dans son article 181, proroge les contrats de ville et les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB jusqu'en 2022. L'article 1388 bis du code général des impôts dispose dorénavant que l'abattement de 30% de TFPB, pour les logements sociaux en quartier prioritaire de la ville, s'applique aux impositions établies au titre des années 2016 à 2022.

La convention d'utilisation de l'abattement de TFPB, signée en 2016, est annexée au contrat de ville. Un avenant sera rédigé en 2020 afin de prendre acte de la prorogation du délai de mise en œuvre de cette mesure fiscale favorisant l'amélioration des conditions de vie dans les QPV.

## **Pilier 3. Emploi et développement économique**

### **3.1 Les engagements de la Ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennoises :**

- Accompagner et soutenir la création d'entreprises (Communauté des Communes Giennoises).
- Mobiliser les acteurs sur le champ de l'emploi et du développement économique sur les programmations du contrat de ville (Communauté des Communes Giennoises).
- Remobiliser les demandeurs d'emploi (Communauté des Communes Giennoises).
- Favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des jeunes NEET (jeunes âgés de moins de 26 ans sans emploi et ne suivant ni études ni formations) (Communauté des Communes Giennoises).

### **3.2 Les engagements de l'État :**

#### Développement économique et emploi – UD45 DIRECCTE du Loiret

Les priorités sont définies, en prenant en compte les engagements fixés dans la CIO 2016-2020, l'évaluation des engagements pris par l'UD45 DIRECCTE en 2018, ainsi que les différentes impulsions données par le ministère du travail sur le champ de l'emploi à travers notamment le plan d'investissement dans les compétences (PIC).

Sur ces fondements, les objectifs suivants, sont déclinés localement dans le cadre des contrats de ville du Loiret, sous réserve de l'obtention ou du maintien des lignes budgétaires :

- Poursuivre la mobilisation des dispositifs de droit commun en faveur des habitants des QPV. En effet, l'évaluation à mi-parcours des contrats a montré que les résultats des objectifs définis par les CIO précitées, sont encourageants. La part des habitants des QPV dans les mesures de droit commun de la politique de l'emploi a augmenté, et est supérieure à ceux fixés (contrats aidés, PACEA, Garantie Jeune), à l'exception du dispositif : école de la 2<sup>e</sup> chance. Objectif : augmenter la part des stagiaires issus des QPV, entrant à l'école de la 2<sup>e</sup> chance.

Le renforcement de la mobilisation des dispositifs de droit commun s'appliquant également à ceux pour lesquels aucun objectif cible n'est précisé, tels que les clauses sociales,

- Renforcer les actions de repérage et de mobilisation du public dit « invisible ». Cet objectif est inscrit dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO), conclues pour la période 2019-2022 des missions locales, et fait l'objet d'une attention particulière grâce à un appel à projets régional dédié, lancé par la DIRECCTE au titre du PIC. Lors de l'instruction des dossiers déposés, les services de l'État veilleront à la prise en compte des publics des QPV.

- Accompagner les jeunes des QPV dans des parcours intensifs vers et dans l'emploi, notamment grâce à l'accès accru à l'apprentissage et à la formation professionnelle. La déclinaison régionale du PIC, le PACTE qui se matérialise dans chaque région par une contractualisation pluriannuelle (2019-2022) entre l'État et le Conseil régional, doit garantir l'accès des jeunes sans qualification et les demandeurs d'emploi de longue durée, aux parcours qualifiants par la consolidation des compétences clés. Le SPE s'appliquera à veiller à une orientation volontariste de la part des prescripteurs, des jeunes des QPV rencontrant des difficultés d'accès à la formation et à l'alternance.
- Renforcer la coordination et la complémentarité entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion (SPE, collectivités, acteurs de l'accès au logement et à l'offre de santé, associations, etc), afin de faciliter la construction de parcours globaux sans rupture, et de favoriser l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés, dont peuvent faire partie les habitants des QPV.
- Favoriser les relations entre les habitants des QPV, le SPE et les entreprises. Grâce à la mise en œuvre du PAQTE et du plan « 10 000 entreprises pour l'inclusion et l'insertion professionnelle », valoriser les acteurs économiques qui s'engagent dans les démarches de responsabilité sociale des entreprises (RSE), et les inciter à mobiliser les dispositifs existants en matière d'accès à l'emploi : stage de 3<sup>e</sup>, période d'immersion, actions de découverte des métiers, apprentissage, Garantie Jeunes, etc.

## **Pilier 4. Valeurs de la République**

### **4.1 Les engagements de l'État :**

#### Axe transversal : Égalité entre les femmes et les hommes – DDDFE :

L'étude réalisée en 2017, par le centre de ressources, Villes au Carré, dans les QPV de la métropole orléanaise, a montré que des inégalités sont persistantes dans les domaines : emploi, accès aux droits, garde d'enfants et mobilité..., dans les QPV.

Aussi, dans la continuité des engagements pris dans le contrat de ville et en vue de réduire les écarts entre les femmes et les hommes, il convient de :

- Poursuivre les objectifs déjà définis, pour résorber ces écarts.
- Travailler à nouveau sur ce sujet avec l'ensemble des partenaires du contrat, afin que chacun s'engage dans son champ de compétences.
- Renforcer les actions à destination des jeunes et portant sur le respect, l'éducation à l'égalité.
- Mener localement des études sur l'utilisation de l'espace public différencié par les femmes et les hommes, l'accès aux sports et aux loisirs, etc.

En outre, l'égalité femmes-hommes étant déclarée « grande cause du quinquennat » du Président de la République, elle mobilise l'ensemble du Gouvernement et s'inscrit dans une stratégie forte et ambitieuse.

Une nouvelle étape a donc été initiée en 2019, par la mise en place d'une approche intégrée, en prévoyant l'expérimentation d'un budget intégrant l'égalité (BIE) dans la programmation des crédits spécifiques de la politique de la ville, dès l'exercice budgétaire 2020.

Cet axe transversal sera par conséquent, déclaré prioritaire pour la programmation 2020 des contrats, et les modalités de sa mise en œuvre seront définies et portées à la connaissance des partenaires de la politique de la ville, notamment des porteurs de projet.

La démarche devra permettre d'évaluer l'utilisation des crédits additionnels de la politique de la ville, et de voir comment ils contribuent à renforcer ou à diminuer les inégalités entre les sexes. Elle ne consistera pas à accroître le nombre de projets, portant sur la promotion de l'égalité ou sur la parité dans les publics bénéficiaires.

En effet, la mise en œuvre progressive de l'approche budgétaire intégrée se déclinera en 4 axes :

- La sensibilisation et la formation des acteurs aux enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.
- La création d'une procédure d'analyse et de cotation des dossiers de demande de subvention au regard de la prise en compte de ces enjeux.
- La mise en place éventuelle d'un bonus financier.
- La détermination d'objectifs et d'indicateurs.

## **5. Engagement en faveur de la participation citoyenne**

### **5.1 Les engagements de la Ville de Gien et de la Communauté des Communes Giennes :**

- Travailler à partir du second semestre 2020 sur les points forts et les difficultés du conseil citoyen pour permettre une meilleure mobilisation de ses membres (Communauté des Communes Giennes).

## **6. Les engagements spécifiques et transversaux de la Région Centre Val de Loire :**

Le Conseil régional poursuit les engagements inscrits dans le cadre du Contrat de ville initial et rappelle :

- Ses possibilités d'intervention en investissement dans le Cadre des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale pour certaines opérations de renouvellement urbain (en NPRU ou hors NPRU), notamment locaux d'activités, réhabilitation thermique de logements sociaux, qualité des espaces publics, mobilités douces, équipements publics...
- Son engagement constant en matière d'accès aux soins notamment par le soutien aux structures d'exercice regroupé et aux actions de prévention dans les lycées.
- Sa volonté de favoriser la mobilisation par les habitants des quartiers politique de la ville des différents dispositifs régionaux concourant à l'orientation, la formation et à l'emploi, et notamment les nouvelles actions mises en place dans le cadre du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 financé par l'État avec la contribution des partenaires sociaux et dont la mise en œuvre est pilotée par la Région : nouvelle offre de formation aux compétences de base et transversales, chantiers formation, actions DEFI – Développement de l'Emploi par des Formations Inclusives...

## 7. Les engagements spécifiques et transversaux du Département du Loiret :

Le Département poursuit les engagements inscrits dans le cadre du Contrat de ville initial. Son intervention peut notamment se traduire :

- en fonctionnement, par le soutien de structures menant des actions relevant des thématiques de l'insertion, de l'inclusion sociale, de la jeunesse, de l'accès aux droits, de la mobilité, du numérique...
- en investissement, notamment par le soutien de projets relevant de sa «politique de mobilisation en faveur des territoires», par le soutien apporté aux collèges (dotations, construction) pouvant concerner les habitants des quartiers prioritaires,
- par l'accompagnement des publics visés, via la mobilisation des professionnels des Maisons du Département sur le territoire.

Le Département s'engage à poursuivre sa participation aux différentes instances de gouvernance des contrats de ville, à contribuer à la fluidité du circuit des demandes de subvention et enfin à favoriser l'information sur les dispositifs mobilisables au titre du droit commun auprès des acteurs et en faveur des habitants.



Date :

Signatures :

<p>Pour la Préfecture du Loiret Monsieur Pierre POUËSSEL Préfet de la Région Centre Préfet du Département du Loiret</p>	<p>Pour la Communauté Des Communes Giennoises Monsieur Christian BOULEAU Président</p>	<p>Pour la Commune de Gien Monsieur Christian BOULEAU Maire</p>
<p>Pour le Conseil Régional du Centre-Val de Loire Monsieur François BONNEAU Président</p>	<p>Pour le Conseil Départemental du Loiret Monsieur Marc GAUDET Président</p>	<p>Pour le Tribunal de Grande Instance de Montargis Monsieur Loïc ABRIAL Procureur de la République</p>
<p>Pour la Direction Académique des Services Départementaux de l'Éducation Nationale du Loiret Monsieur Philippe BALLE Inspecteur d'Académie Directeur Académique</p>	<p>Pour l'Agence Régionale de Santé Monsieur Laurent HABERT Directeur Général</p>	<p>Pour la Caisse Primaire d'Assurance Maladie Monsieur Jean-Claude BARBOT Directeur</p>
<p>Pour Pôle Emploi Madame Nelly BERTONNIER Directrice du Pôle Emploi Gien</p>	<p>Pour la Caisse d'Allocation Familiale du Loiret Monsieur Jean-yves PRÉVOTAT Directeur</p>	<p>Caisse des Dépôts et Consignations Madame Julie-Agathe BAKALOWICZ Directrice</p>
<p>Pour LogemLoiret Monsieur Olivier PASQUET Directeur Général</p>	<p>Pour la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Loiret Monsieur Alain JUMEAU Président</p>	<p>Pour la Chambre de l'Agriculture du Loiret Monsieur Jean-Marie FORTIN Président</p>
<p>Pour la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Loiret Monsieur Gérard GAUTIER Président</p>		